

Séance du Conseil Municipal

du 25 janvier 2012

L'an deux mil douze, le vingt cinq janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune de Renage dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Pierre GIRERD (Centre socioculturel) sous la Présidence de Mademoiselle Amélie GIRERD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2012

Selon les articles L2121-12 et L 2122-17 du CGCT :

Présents :

MM. et MMES. GIRERD. CORONINI. ROUSSET. PELLISSIER. KATCHADOURIAN. BASSEY. RICHARD. PERRIOLAT. CUNIBERTO. SPOSITO. GUAGLIANONE. BERTONA. MATTIA. MENDES TEXEIRA. PONZONI. RINDONE. BEAU.

Absents : M. GAUTHIER. MANSOURI. KAYAKUSU. NIOGRET.

Procurations : ROYBON. THEAUDIN.

MERCREDI 25 JANVIER 2012
A 20 H 00
Salle du Centre socioculturel

Ordre du Jour

Approbation des comptes-rendus du 29 novembre 2011 et du 17 décembre 2011

I-Culture :

- **Objet :** Vote des tarifs 2012 de la bibliothèque

II-Urbanisme :

- **Objet :** Acquisition d'une parcelle cadastrée AD 604 terrain COMBE,
- **Objet :** Acquisition des parcelles cadastrées AD 136, AD 139, AD 379 terrain BONNET
- **Objet :** Cession à titre gratuit des parcelles cadastrées AH 94, AH 695 terrain DAINOTTO

III- Développement Durable:

- **Objet :** Demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil Général (dotation territoriale) pour les travaux d'économie d'énergie à l'école primaire et au gymnase.

IV -Questions diverses

Le secrétaire de séance désignée est Mademoiselle Julie PERRIOLAT.

I-CULTURE

VOTE DES TARIFS 2012 DE LA BIBLIOTHEQUE

Délibération n° 1 /2012

Mademoiselle Amélie GIRERD, Maire, rappelle que dans ses délibérations du 11 décembre 2010 et du 14 avril 2011 la Communauté de Communes de Bièvre Est expose, dans l'optique de structuration du réseau de lecture de Bièvre Est est envisagée une harmonisation progressive des tarifs sur l'ensemble du territoire pour aboutir à terme à la mise en place d'un support unique : **la carte communautaire.**

Il est donc proposé d'appliquer pour l'année 2012 les tarifs suivants pour la bibliothèque de Renage :

- Enfant (jusqu'à 16 ans) : 1 €
- Adulte : 8 €
- Famille (à partir de 2 adultes) : 14 €
- Extérieur CCBE : 12 €
- Gratuit pour les demandeurs d'emploi

La cotisation permettra d'emprunter au maximum 5 livres, 3 CD et 2 revues pour une durée de 4 semaines.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité

II. URBANISME

ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE AD 604 TERRAIN COMBE,

Délibération n° 2 /2012

Invité par Mademoiselle Amélie GIRERD, Maire, Monsieur Michel PELLISSIER, adjoint à l'urbanisme,

Rappelle au Conseil qu'en date du 24 Octobre 2011, par délibération, la Commune a décidé d'exercer son Droit de Prémption Urbain concernant la parcelle AD n°606 d'une contenance de 753m2 comprenant une maison ancienne avec garage et jardin à l'adresse 1208 rue de la république et appartenant à Monsieur Christian COMBE et Madame Annick COMBE.

Que depuis cette date les propriétaires de cette parcelle AD 606 ont proposé de céder à la Commune la Parcelle attenante nue de toute construction et cadastrée AD 604 d'une contenance de 1 290m2 pour un montant de 120 000 € + 7 000€ de frais d'agence immobilière (estimation par le Service des Domaines : 140 000€)

Monsieur PELLISSIER rappelle l'importance de cette propriété dans le projet de Renouveau Urbain voulu pour ce quartier et affirmé dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la Commune.

Monsieur PELLISSIER propose au Conseil Municipal d'acquérir cette parcelle attenante pour un montant de 120 000 € + 7 000 €, d'autoriser Madame le Maire à signer les actes de vente.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-17,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants, R 213-1 et suivants ;

Vu l'Avis de Domaines du 7 juillet 2011 fixant la valeur vénale à 140 000 €,

Vu la délibération de révision du POS du 1er Juillet 2008,

Vu le PLU en cours d'élaboration,

Vu le PADD en date du 27 Avril 2010 et le débat en Conseil Municipal du même jour,

Vu la présentation du PADD en réunion Publique le 17 Juin 2011,

Vu l'exposition publique du 17 septembre au 29 Octobre 2011,
Vu plus particulièrement l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de l'îlot "Carrosserie",

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 novembre 2011 acceptant le partenariat relatif au portage foncier avec la CCBE et habilitant Mademoiselle Amélie GIRERD à signer la Convention de ce portage foncier et tous documents s'y rapportant,

Vu la décision en Conseil Communautaire de la Communauté de Commune de Bièvre Est le 19 décembre 2011 d'accepter le portage foncier de la parcelle AD 606 pour un montant de 122 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE l'acquisition de la parcelle AD 604 appartenant à Monsieur Christian COMBE et Madame Annick COMBE d'une contenance de 1 290m²,

DECIDE que la vente se fera au prix principal de. 120 000 €,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2012 de la Commune.

INDIQUE que la présente *délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Isère avec toutes les pièces constitutives du dossier (Avis des Domaines en date du 7 juillet 2011)* et affichée en Mairie

Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité

ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AD 136, AD 139, AD 379 TERRAIN BONNET

Délibération n°3 /2012

Invité par Mademoiselle Amélie GIRERD, Maire, Monsieur Michel PELLISSIER, adjoint à l'urbanisme,

Informe que Monsieur Pierre Bonnet est disposé à céder à la Commune les Parcelles cadastrées AD136 - 139 pour une contenance de 1 153 m² avec une maison mitoyenne de 2 étages sur rez-de-chaussée et cave et droits indivis dans AD 379, le tout à l'adresse 1270 rue de la république.

La Commune a demandé l'estimation du bien au Service des Domaines qui a établi le 6 décembre 2011 la valeur vénale à 135 000 €.

Monsieur PELLISSIER rappelle l'importance de cette propriété dans le projet de Renouveau Urbain voulu pour ce quartier et affirmé dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la Commune.

Monsieur PELLISSIER propose au Conseil Municipal d'acquiescer cette parcelle pour un montant de 135 000€, d'autoriser Madame Le Maire à signer l'acte de vente.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-17,

Vu l'Avis de Domaines du 6 décembre 2011,

Vu la délibération de révision du POS du 1er Juillet 2008,

Vu le PLU en cours d'élaboration,

Vu le PADD en date du 27 Avril 2010 et le débat en Conseil Municipal du même jour,

Vu la présentation du PADD en réunion Publique le 17 Juin 2011,

Vu l'exposition publique du 17 septembre au 29 Octobre 2011,

Vu plus particulièrement l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de l'îlot "Carrosserie",

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 novembre 2011 acceptant le partenariat relatif au portage foncier avec la CCBE et habilitant Mademoiselle Amélie GIRERD à signer la Convention de ce portage foncier et tous documents s'y rapportant,

Vu l'avis favorable en date du 16 janvier 2012 de la Commission de la Communauté de Communes de Bièvre Est pour le portage foncier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE l'acquisition des parcelles AD 136 et 139 pour une contenance de 1 153 m² et droits indivis dans AD 379,
DECIDE que la vente se fera au prix principal de 135 000 €,
AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'achat,
PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2012 de la Commune,
INDIQUE que la présente délibération, sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Isère avec toutes les pièces constitutives du dossier (*Avis des Domaines en date du 6 décembre 2011*) et affichée en Mairie.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité

AQUISITION DES PARCELLES CADASTRES AH 94, AH 695 TERRAIN DAINOTTO ET REGULARISATION DES PARCELLES AH150 ET AH553

Délibération n°4 /2012

Invité par Mademoiselle Amélie GIRERD, Maire, Monsieur Michel PELLISSIER, adjoint à l'urbanisme,

Rappelle au Conseil qu'un accord de principe avait été donné à l'automne 2010 à Madame DAINOTTO pour l'acquisition d'une parcelle dans la continuité de la sente piétonne allant de la Mairie à l'école primaire.

Monsieur PELLISSIER rappelle l'importance de cette acquisition pour la continuité et la sécurisation de la sente piétonne.

Le bornage demandé par Maître BOUDROT, notaire, et réalisé par GEOCONSULT étant terminé, Monsieur PELLISSIER propose l'acquisition des parcelles AH 94 et 695 ainsi bornées d'une contenance de 255m² à l'adresse 130 rue de la Mègre pour un montant de 30 000 €,

Monsieur PELLISSIER propose de :

- régulariser les actes d'acquisition des parcelles AH 550 et AH 553 d'une contenance de 591m² à usage de parking et de sente piétonne,
- d'autoriser Madame Le Maire à signer les Actes de vente,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-17,
Vu la délibération de révision du POS du 1er Juillet 2008,
Vu le PLU en cours d'élaboration,
Vu le PADD en date du 27 Avril 2010 et le débat en Conseil Municipal du même jour,
Vu la présentation du PADD en réunion Publique le 17 Juin 2011,
Vu l'exposition publique du 17 septembre au 29 Octobre 2011,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
DECIDE l'acquisition des parcelles AH 94 et 695 appartenant à Madame DAINOTTO,
DECIDE que la vente se fera au prix principal de 30 000 €,
AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'achat,
PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2012 de la Commune.
INDIQUE que la présente délibération, sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Isère avec toutes les pièces constitutives du dossier (*Plan de bornage 2011-9685 d'octobre 2011 du cabinet GEOCONSULT*) et affichée en Mairie.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité

III. DEVELOPPEMENT DURABLE

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT (DETR) ET DU CONSEIL GENERAL (DOTATION TERRITORIALE) POUR LES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE A L'ECOLE PRIMAIRE ET AU GYMNASE.

Délibération n°5 /2011

Invité par Mademoiselle Amélie GIRERD, Maire, Monsieur Mickaël RICHARD, conseiller municipal au développement durable rappelle que le projet de travaux dans les bâtiments publics en vue d'économie d'énergie s'inscrit au cœur du développement durable.

Il vise à la fois un objectif environnemental de lutte contre le réchauffement climatique mais aussi une amélioration du confort des usagers tout autant qu'une réduction des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Dans un premier temps, un audit du patrimoine bâti a été réalisé. Ensuite, chacun de ces bâtiments a subi un diagnostic approfondi. L'AGEDEN, association spécialisée dans les économies d'énergie, nous a aidés tout au long de cette démarche.

Le croisement avec les possibilités financières de la commune et les subventions potentielles aboutit à la proposition de travaux qui vous est présentée ci-après :

- Ecole primaire : isolation de la toiture terrasse intégrant le contrôle de sécurité.
- Gymnase : Réfection du sol, isolation complète du bâtiment (mur, bardage et toiture) intégrant maîtrise d'œuvre et contrôle de sécurité.

Les contraintes financières pesant sur le budget communal nous conduisent à programmer ces travaux sur les années 2013 et 2014. L'année 2012 sera mise à profit pour choisir une maîtrise d'œuvre et parvenir ainsi aux alentours de l'été à un projet complet tant sur le plan technique que financier.

La Ville sollicite une subvention pour ce projet auprès de l'Etat (DETR) et du Département (dotation territoriale). Elle s'engage à respecter les critères d'éco conditionnalité du Conseil général de l'Isère.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité

Séance levée à 20h30.